

Conseil communal, Château-d'Oex  
Commission gestion-finances **COGEFI**

**Rapport pour le préavis 12/2023, Gestion et comptes 2022**

Pour ce préavis particulièrement réjouissant, la Commission gestion-finances (Cogefi) s'est réunie à trois reprises sous la présidence de Nicolas Henchoz, accompagné de Mme Karine Raynaud-Rossier et de MM. Nicolas Burri, Frédéric Combremont, Fernando Da Silva Ferreira, Jacques-François Pradervand et du soussigné, Mme Angèle Isoz étant absente. La séance de présentation des comptes a eu lieu le 8 mai dernier en présence du Syndic M. Éric Grandjean, du Municipal des Finances M. François Jaquillard et de notre Boursier, alors que la séance plénière a eu lieu le 31 mai en présence de la Municipalité quasi complète, M. Eric Fatio étant excusé, accompagnée des Chefs de Service, MM. Jean-Michel Chapalay et Cédric Morier et de notre Secrétaire Municipale, Mme Sophie Matthey.

Comme à son habitude, la Municipalité a fourni des informations et des réponses claires et étendues à notre Commission qui dispose ainsi de toutes les données nécessaires pour une bonne compréhension de la situation et pour vous soumettre le présent rapport.

Notre travail s'est effectué sur la base des documents habituels mis à notre disposition ainsi que par les rencontres dûment organisées, soit :

- Le Règlement du Conseil communal
- La séance de présentation des comptes du 8 mai 2023
- Le préavis 12/2023, Gestion et comptes 2022
- Le rapport de gestion de la Municipalité
- Le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2022
- Le rapport de MM. Pierre Busset et Jean-Michel Chapalay
- La séance plénière avec la Municipalité et les Chefs de service du 31 mai 2023
- Les réponses reçues de la Municipalité faisant suite aux questions de la COGEFI
- Les données du site de l'Etat de Vaud et de l'UCV (*Union des Communes Vaudoises*)

## CONTENU DU RAPPORT

1. Introduction
2. Annotations sur le rapport de gestion de la Municipalité
3. Analyse des comptes de fonctionnement 2022
4. Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2022 et correction 2021
5. Marge d'autofinancement, amortissements et investissements 2022
6. Niveau d'endettement
7. Etat du bilan
8. Suivi des préavis et dépassements de crédits
9. Bref commentaire sur les principaux ratios
10. Questions de la Cogefi et réponses de la Municipalité
11. Conclusion

Pour rappel, les comptes ont été « *audités* » par la Fiduciaire BDO qui a effectué un examen succinct à *distance* d'états financiers, selon le mandat qui leur a été donné et selon les directives de révision du Département des Institutions et de la sécurité.

## 1) Introduction

Malgré la présence en début d'exercice d'un bon nombre d'inconnues, nous nous attendions à l'obtention d'un résultat positif pour cette année 2022, mais la réalité a largement dépassé les prévisions avec au final la réalisation de l'une des meilleures marges d'autofinancement de ces 15 dernières années, explosant tous les records précédents, avec un écart à la moyenne de pratiquement 300 %. Ce résultat est tributaire de plusieurs facteurs exceptionnels, qui ne vont probablement pas se reproduire régulièrement, mais dans l'immédiat il vaut la peine de s'en réjouir et de constater ce qu'il est advenu de ce très bon résultat.

Cette situation particulièrement favorable, devrait avoir un effet positif sur notre capacité à investir pour des projets réfléchis avec une bonne dose de discernement. La question que l'on doit se poser concerne le degré d'endettement. Devons-nous poursuivre vers une lente descente du niveau de la dette ou alors plutôt profiter pour investir dans les projets les plus importants.

Cet exercice 2022 amène une grande satisfaction qui ne doit pas nous faire oublier que les situations peuvent aussi se retourner très rapidement, mais nous sommes persuadés que notre Municipalité a toutes les compétences nécessaires pour faire face aux situations les plus imprévues et la Cogefi se réjouit de poursuivre sa bonne collaboration.

## 2) Annotations sur le rapport de gestion de la Municipalité

C'est un rapport de gestion bien fourni qui nous a été remis avec une description des innombrables tâches principales qui ont marqué l'exercice 2022 pour l'ensemble des dicastères, confrontés à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers nécessitant souvent de recourir à des experts en tout genre.

Chaque responsable de dicastère est mis en présence, à un moment ou à un autre à des situations particulières, nécessitant de prendre les décisions les plus adéquates et nous ne pouvons qu'être reconnaissants de l'important travail effectué souvent dans l'ombre et avec une faible gratitude.

Le rapport de gestion laisse une place de choix aux dossiers les plus importants avec notamment l'aménagement du territoire, casse-tête dont on ne voit pas l'issue et qui nécessite d'y consacrer une énergie et des moyens considérables. Le rapport met aussi en évidence la problématique des cours d'eau et des rives susceptibles d'être malmenés par les intempéries et nécessitant des travaux très importants de remise en état.

Enfin, c'est avec satisfaction que nous avons relevé une légère augmentation de la population de la Commune avec + 3% en 5 ans.

### 3) Analyse des comptes de fonctionnement 2022

Les comptes 2022 ont été présentés probablement pour la dernière fois avec le modèle de plan comptable MCH1 (*Modèle Comptable Harmonisé*), notre Boursier mettant actuellement en place le nouveau modèle de plan comptable, qui apportera une vision plus moderne que nous découvrirons prochainement. Pour cet exercice 2022, nous avons pu bénéficier des commentaires sur les différences entre budget et comptes de fonctionnement et émettons les quelques remarques suivantes.

La comparaison des charges par rapport à l'exercice précédent doit être effectuée hors amortissements et attributions aux Fonds spéciaux et sur cette base nous avons pu constater que les dépenses ont été globalement bien contenues, sauf pour les énergies, ce qui ne constitue pas une surprise, la différence par rapport aux comptes 2021 étant de **+ 27 %**. Les changements de personnel vécus ces derniers mois ont naturellement amené quelques charges supplémentaires, qui ne devraient être que transitoires. Dans l'ensemble, tous les entretiens prévus pour les bâtiments et le réseau routier ont été effectués conformément au budget, ce qui est toujours rassurant. A relever que les retours de la péréquation pour le **réseau routier** ont été supérieurs de **16 %** par rapport aux prévisions et que les charges du réseau routier ont été diminuées des taxes compensatoires des places de parc du Pôle santé pour un montant de **frs 658'958.--**.

Les revenus, hors recettes sur les gains comptables liés à la vente de patrimoine, ont bien progressés, tant par rapport au budget que par rapport à 2021. La progression des revenus liés aux impôts a été particulièrement forte avec une augmentation de plus de **11%** par rapport au budget, ce qui n'était probablement pas attendu. Les prochains exercices nous montreront si cette tendance se confirme ou si un retour « à la normale » est attendu.

Le tableau ci-dessous met en évidence les principales différences constatées entre les comptes et le budget 2022, hors péréquations, conventions intercommunales et gains comptables sur la vente de patrimoine.

(+ = montant supérieur au budget, - = montant inférieur au budget)

<b>CHARGES, variations</b>	
30, Autorités et personnel	<b>+ 93'564</b>
31, Biens, services, marchandises	<b>- 373'712</b>
32, Intérêts passifs	<b>- 126'163</b>
33, Amortissements	<b>+ 3'283'436</b>
36, Aides et subventions	<b>- 88'109</b>
<b>REVENUS, variations</b>	
40, Impôts toutes catégories	<b>+ 1'361'327</b>
41, Patentes, concessions	<b>+ 16'248</b>
42, Revenu du patrimoine, hors gain comptable	<b>+ 57'458</b>
43, Taxes, émoluments, produits	<b>+ 278'310</b>
46, Autres participations et subventions	<b>+ 725'292</b>

Les différences sur les revenus sont importantes, même si certaines recettes étaient attendues comme par exemple, les taxes compensatoires pour les places de parc (*groupe 46*). Nous assistons ainsi à un exercice assez particulier, qu'il est difficile de comparer avec les précédents, celui-ci étant assorti en nombre, de charges et de produits extraordinaires.

#### 4) Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2022 et correction 2021

Le système actuel des péréquations devrait connaître des changements à partir de 2025/2026, une nouvelle loi étant actuellement en consultation. Un rééquilibrage financier en faveur des Communes est attendu et la participation à la facture sociale devrait diminuer de moitié. Des données plus précises pour notre Commune devraient être disponibles dans les prochains mois.

Pour 2022, les péréquations ont été plutôt favorables et le décompte se présente comme suit :

Désignation	*Compte 2022 Frs	Budget Frs	Différence Frs
Facture sociale	<b>C</b> 2'491'273	2'401'762	89'511+
Alimentation du Fonds	<b>C</b> 2'080'903	2'080'903	0
Retour du Fonds	<b>R</b> 2'990'525	2'462'020	528'505 +
Dépenses thématiques	<b>R</b> 2'418'072	2'067'573	350'499 +
Réforme policière	<b>C</b> 293'873	332'636	38'763 -
<b>Total des péréquations</b>	<b>R</b> <b>542'548</b>	<b>C</b> <b>285'708</b>	<b>*828'256 +</b>

**C** = charges pour la Commune **R** = recettes pour la Commune

\*Ces montants comprennent les ajustements de l'année précédente

Pour résumer, notre Commune a participé à l'alimentation du Fonds pour un montant de **frs 4'866'049.—** et un retour de recettes pour un montant de **frs 5'408'597.--**. C'est une année plutôt favorable, avec le constat que la solidarité entre Communes est encore bien présente.

#### 5) Marge d'autofinancement, amortissements et investissements 2022

L'an passé déjà, nous avons eu le plaisir de mentionner que la marge d'autofinancement était la meilleure depuis 2008, et ce record est largement dépassé en 2022 avec une augmentation de **60 %** par rapport à 2021 soit un montant final de frs **7'115'691.--**. Pour rappel, cette marge représente le bénéfice de l'exercice avant amortissement et attributions/prélèvements aux Fonds de réserve et résulte du calcul suivant :

**Revenus (4) – Charges (3) + Amortissements du patrimoine (330/331/332) + Attributions aux Fonds (38) – les prélèvements aux Fonds (48)**

Ce montant est bénéficiaire d'un certain nombre de recettes extraordinaires et reste délicat à comparer avec des années « normales » sans vente de patrimoine ou encaissement de taxes particulières. L'utilisation de cette marge a particulièrement intéressé notre Commission, qui reste persuadée que les très bons exercices devraient être mis au bénéfice de projets d'intérêt général, par la mise en provision d'un montant dans un Fonds. Le nouveau modèle comptable harmonisé amènera des adaptations dans la réglementation des Fonds et une réserve de politique budgétaire pourra être alimentée. C'est peut-être par ce biais que des projets hors investissements régaliens pourront voir le jour.

Mais dans l'immédiat, cette excellente marge d'autofinancement 2022 a permis à notre Municipalité de faire le ménage, en procédant à des **amortissements d'actifs** jugés « toxiques », du moment qu'ils n'ont plus d'utilité et c'est ainsi que les actifs de TCO SA ont été assainis avec un amortissement extraordinaire de **frs 1'820'000.—** ramenant l'actif à frs **1.--**. Le même principe a été appliqué à la parcelle sur les Riaux dont le montant a été ramené à la valeur fiscale, par un amortissement de **frs 1'477'130.--**. Au cas où cette parcelle devrait être dézonée, nous assisterions à un nouvel amortissement extraordinaire.

Sur le plan des investissements, notre Commune a été très active en 2022 avec des réalisations décidées pour un montant **brut** de plus de **frs 4'900'000.**— dont le **70 %** a concerné les bâtiments, les routes et les cours d'eau. Le niveau d'investissement devrait rester élevé au cours des prochaines années d'où la nécessité de continuer à « *soigner* » la marge d'autofinancement.

## 6) Niveau d'endettement

Cette année 2022, hors normes sur le plan du résultat financier a naturellement eu un impact favorable sur notre endettement, qui a diminué de plus de **frs 3'900'000.--**. Le plafond d'endettement que nous nous étions fixés en début de législature se trouve ainsi très éloigné, même si l'endettement par habitant reste assez élevé dans notre Commune. La question que nous nous posons en introduction à savoir, le moment est-il venu d'investir encore plus massivement, est toujours ouverte. Ou alors, la sagesse nous dicterait-elle de poursuivre dans cette évolution à la baisse de l'endettement.

En ce moment, la Cogefi ne peut qu'être satisfaite de la situation et encourage la Municipalité à rester prudente dans sa gestion des biens publics.

## 7) Etat du Bilan

L'analyse du bilan montre que les Fonds de réserve sont largement couverts par la trésorerie et que les emprunts à moyen et long terme sont garantis. La situation est dès lors favorable et le Capital a pu être augmenté du bénéfice net 2022 de **frs 1'801'095.**— pour s'élever désormais à **frs 5'552'521.--**. Ce capital serait utilisé par exemple en cas de déficit d'un exercice. Quant aux Fonds spéciaux et de réserve, ceux-ci disposent d'un montant de **frs 3'359'327.--**.

La structure du bilan est dès lors très bonne et les indicateurs sont au vert pour faire face à l'avenir à court terme.

## 8) Suivi des préavis et dépassements de crédits

La Cogefi doit vérifier que les crédits votés ne soient pas dépassés, cas échéant elle est sensée vous en avertir. Cette analyse se fait sur la base des documents qui nous sont remis et il s'agit d'une situation intermédiaire au 31 décembre 2022, qui peut encore évoluer. Les nombreux préavis analysés montrent que la grande majorité respectent les crédits votés et sur les 23 préavis suivis, nous relevons les dépassements suivants :

No préavis	Intitulé	Crédit voté frs	Dépassement frs
9141.028	Réfections routes l'Étivaz (05/2021)	702'000. --	75'423. --
9141.046	Traversée route l'Étivaz (13/2020)	391'700. --	16'322. --
9141.062	Réfection route Eau Froide L'Étivaz (03/2022)	630'000. --	114'706. --
9143.113	Étanchéité, isolation Cinéma (11/2020)	235'000. --	45'205. --
9143.116	Assainissement alpages communaux (07/2021)	713'000. --	124'026. --

A relever que dans certains cas, des subventions sont encore attendues. Au final, nous pouvons confirmer que le suivi des préavis est effectué avec sérieux, ainsi que les demandes de subventions.

### 9) Bref commentaire sur les principaux ratios

Cet exercice particulier a aussi eu un impact sur les ratios utilisés pour évaluer la santé financière de la Commune. Ces notions étant assez rébarbatives, nous nous contenterons du résumé ci-dessous :

<b>Ratio</b>	<b>Résultat</b>	<b>Interprétation</b>
<b>MA/EN</b> Marge d'autofinancement/Endettement net	27.04 %	Très bon
<b>MA/RFE</b> Marge d'autofinancement/Revenus de fonctionnement	26.89 %	Très bon
<b>INP/RFE</b> Intérêts passifs/Revenus de fonctionnement épurés	1.31 %	Bon
<b>MA/DNI</b> Marge d'autofinancement/Dépenses investissements nets	221.62	Excellent
<b>Dettes brute / Revenu courant</b>	121.79 %	Moyenne

La situation actuelle n'amène pas de commentaire supplémentaire de la Cogefi qui continuera de suivre attentivement et avec intérêt l'évolution des affaires.

## 10) Questions de la Cogefi et Réponses de la Municipalité

### Document « Rapport de gestion » Exercice 2022

#### Page 12, Tableau de récapitulation des impôts

**Q :** Pour plus de clarté, le tableau de récapitulation des recettes d'impôts devrait être complété avec toutes les rubriques telles qu'elles apparaissent dans les comptes : 400.100 jusqu'à 409.000. Le calcul des écarts serait notamment mieux mis en évidence.

**R :** *Le détail des comptes avec les sous-comptes figure en page 13/14 des comptes avec les écarts significatifs. Dans le tableau de la page 12, les comptes ont été regroupés pour plus de clarté. Un tableau détaillé selon les souhaits de la commission figure en annexe.*

#### Page 13, Impôts

**Q :** L'amortissement effectué sur la parcelle des Riaux est jugée excessive et mériterait une explication complémentaire. Quelle urgence aviez-vous pour effectuer cette opération ?

**R :** *L'amortissement effectué sur la parcelle des Riaux correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur d'estimation fiscale du terrain. Le degré d'urgence a été dicté par les discussions relatives au PGA (plan général d'affectation).*

**Remarque :** Ce terrain avait été acheté dans le cadre du projet de Centre de vacances REKA qui au final n'avait pas abouti. Afin d'éviter que ce terrain ne retourne en zone agricole, il serait impératif de trouver pour cet objet, une nouvelle affectation touristique et ceci dans les meilleurs délais. Actuellement ce terrain fait l'objet d'un bail à ferme.

#### Page 19, Distribution de l'eau

**Q :** Savez-vous si les habitations de la Commune sont dans l'ensemble, équipées d'un compteur d'eau, condition qui avait été mentionnée pour la mise en place du nouveau système de facturation. Cas échéant, que se passera-t-il pour les maisons qui ne seraient pas encore équipées ?

**R :** *A ce jour, 1163 compteurs ont été relevés par la Confrérie. 60 compteurs ont été relevés manuellement, 1103 compteurs ont été relevés par radio. La confrérie a estimé le nombre total de compteurs à environ 1500, y compris les deux confréries de l'Etivaz.*

*Pendant la période transitoire d'installation des compteurs, le concessionnaire perçoit de l'abonné les mêmes taxes d'utilisation que celles prévues par le tarif en vigueur au moment de l'octroi de la présente concession / règlement.*

*Une fois les compteurs installés ou à la fin de la période transitoire, le concessionnaire peut encore percevoir pendant une année civile entière les mêmes taxes d'utilisation que celles prévues par le tarif en vigueur au moment de l'octroi de la présente concession / règlement.*

**Remarque :** le calendrier pour la fin du chantier n'est actuellement pas connu et une période transitoire devrait s'ouvrir avec probablement la survenue d'un certain nombre de problèmes, exigeant de trouver une solution équitable pour tous les utilisateurs.

**Document « Comptes communaux 2022 »**

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 1 à 11 Administration**

**Page 1, Chapitre 1010, Municipalité, compte 300.101**

**Q** : L'augmentation des traitements par rapport à 2021 est-elle justifiée par un accroissement de vos activités ?

**R** : *Le nombre d'heures effectuées par la municipalité est passé de 4330 heures en 2021 à 5400 heures en 2022. Le tarif des vacances a augmenté de CHF 0,60. L'augmentation du nombre de dossiers à traiter a un impact sur l'accroissement des charges pour ce poste.*

**Page 3, Chapitre 1110, Administration générale, compte 306.111**

**Q** : Comment justifiez-vous cette augmentation de 25 % des charges par rapport au budget ?

**R** : *Le compte par nature 306.111 comprend les indemnités kilométriques, les indemnités de repas et les débours. Ces derniers comprennent également le remboursement des frais de formation pris en charge par l'employeur. Les nouveaux engagements récemment effectués ont engendrés des coûts supplémentaires de formation.*

**Page 5, Chapitre 1500 Affaires culturelles Loisirs, compte 390.400**

**Q** : Pourriez-vous nous rappeler les conditions appliquées à la gratuité de la location de Salles et justifiez cette fluctuation annuelle importante.

**R** : *La gratuité des salles est accordée à quelques manifestations telles que le FAPE, FIB, Cours SDIS, etc. sur la base d'une décision municipale. La fluctuation annuelle importante provient de la période Covid avec la reprise de certaines manifestations.*

**Page 7, Chapitre 1600 Tourisme, compte 352.300**

**Q** : Quels sont les bénéficiaires de cette augmentation des charges par rapport au budget ?

**R** : *Il s'agit de la taxe de résidence et de séjour entièrement reversée à PERET après déduction des frais de perception et de la retenue de 10%*

**Page 9, Chapitre 1700, Sports, compte 465.000**

**Q** : A titre d'information, pourriez-vous nous expliquer la provenance de cette vente de bois ?

**R** : *Il s'agit de bois provenant du Berceau et plus particulièrement du parcours VITA, propriété privée. Le propriétaire a offert le bois à la Commune.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 11 à 15 Bourse communale**

**Page 11, Chapitre 2000, Bourse communale, compte 318.100**

**Q :** À l'ère des échanges bancaires numériques, comment justifiez-vous l'augmentation régulière des frais bancaires et postaux ?

**R :** *Par les frais de transaction par carte, et l'augmentation des coûts d'affranchissement (licence affranchisseuse).*

**Page 11, Chapitre 2000 Bourse communale, compte 318.500**

**Q :** Quels types de conseils d'experts vous sont-ils fournis chaque année pour ce domaine de la Bourse communale ?

**R :** *Il s'agit du contrôle des comptes par la fiduciaire BDO, du rapport Busset de suivi des investissements et d'analyse des comptes, ainsi que des honoraires d'un agent d'affaires pour les recouvrements à l'étranger ou problématiques.*

**Page 13, Chapitre 2000 Bourse communale, compte 439.000**

**Q :** Que comprennent ces autres recettes d'un montant très variable d'une année à l'autre ?

**R :** *Ces autres recettes comprennent les escomptes sur facture accordés par les fournisseurs et un montant de TVA en retour provenant du chapitre 46 eaux usées et épuration.*

**Page 13, Chapitre 2100 Impôts, compte 422.100**

**Q :** Quelle est la composition de ce montant, sachant que les intérêts de retard ne sont pas facturés dans notre Commune ?

**R :** *La commune a fixé le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à 0.0% l'an. Toutefois, les impôts sont perçus par l'ACI (Administration cantonale des impôts) qui calcule des intérêts moratoires et rémunérateurs.*

**Page 15, Chapitre 2100 Impôts, compte 437.000**

**Q :** Comment analysez-vous cette forte augmentation des amendes ?

**R :** *Il s'agit d'amendes infligée par l'ACI à des contribuables en raison de soustraction de l'impôt et/ou de dissimulation ou distraction de biens successoraux.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 17 à 47 Domaines et Bâtiments****Page 19, Chapitre 3250 Alpages communaux, succ. Henchoz, compte 427.100**

**Q :** Pourriez-vous nous apporter quelques informations en rapport avec la location du toit de Pra Cornet en faveur de la Pontia ?

**R :** *Un contrat a été passé à frs 3'500.- en un versement unique et pour une durée de 25 ans. Le chalet bénéficie d'une autoconsommation et le courant supplémentaire est mis au bénéfice de la Pontia dont notre Commune est actionnaire.*

**Page 23, Chapitre 3503 Grande Salle, compte 315.100**

**Q :** Quels types d'infrastructures ont-elles été aménagées pour un tel montant destiné au PRU (Point de Rencontre d'Urgence) ?

**R :** *Ce poste comprend un groupe électrogène pour CHF 25'406.45 ainsi que les coûts d'un forage pour passage PRU-Grande Salle pour CHF 890.00. La facture du raccordement électrique figurera sur l'année 2023.*

**Remarque :** le groupe électrogène pourra également être utilisé à d'autres fins, notamment pour des travaux dans des secteurs ne disposant pas d'une alimentation électrique.

**Page 25, Chapitre 3503 Grande Salle, compte 490.400**

**Q :** De quelle redevance ou de loyer s'agit-il ?

**R :** *Il s'agit des gratuités accordées pour les locations de la Grande Salle.*

**Page 25, Chapitre 3506 Cinéma, compte 315.100**

**Q :** Pour rappel, quels entretiens étaient prévus pour le Cinéma ?

**R :** *un nouvel écran a été installé et divers entretiens ont été effectués.*

**Page 29, Chapitre 3511 Complexe sportif, compte 312.300**

**Q :** Le retardement de l'ouverture de la patinoire a-t-il eu un effet positif sur la consommation d'énergie ?

**R :** *Aucune analyse n'a été faite à ce jour, mais les premières estimations montrent qu'une ouverture décalée de 15 jours pourrait amener une économie de l'ordre de frs 20'000. --, la dépense journalière étant de frs 1'200.--.*

**Page 33, Chapitre 3515 Collèges, compte 314.400**

**Q :** Quels sont les entretiens réalisés en 2022 pour ces bâtiments, cas échéant n'auraient-ils pas du faire l'objet d'un préavis ?

**R :** *Les entretiens de plus de CHF 2'000 réalisés en 2022 sont les suivants :*

- Démantèlement cheminées CHF 3'968*
- Installation éclairage WC filles CHF 6'493*
- Lave-linge CHF 4485*
- Désinfestation mouches collège CHF 2'250*
- Installation éclairage local chaufferie CHF 7'997*
- Isolation conduites pavillon CHF 4'181*
- Remplacement de l'urinoir CHF 2'493*

*La préparation d'un préavis aurait effectivement pu se justifier.*

**Page 43, Chapitre 3536 Camping, compte 313.000**

**Q :** Pourriez-vous nous fournir le détail du compte ?

**R :** *le montant comprend essentiellement des frais liés à la fourniture de produits de consommation courante, soit essuie-mains, papier WC...Le montant consacré à ces achats semble très important et une réflexion pourrait être mise en place, notamment pour le remplacement des essuie-mains.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 47 à 59 Travaux****Page 47, Chapitre 4110 Commission Technique et Urbanisme, compte 318.500**

**Q :** Quels sont les dossiers qui justifient une telle augmentation de charges ?

**R :** *Les dossiers de plus de CHF 2'000 sont les suivants :*

- Part. étude comptage Microgrid CHF 2'060*
- Maintenance SIT communal CHF 4'308*
- Honoraires accès Pôle Santé CHF 17'200*
- Honoraires réhabilitation départ Mts Chevr. CHF 3'508*
- Honoraires réfection rte sur les Riaux CHF 10'770*
- Honoraires morcellement RF4194 CHF 3'260*
- Travail ingénieur-architecte*

**Page 49, Chapitre 4300 Réseau routier & Voirie, compte 311.100**

**Q :** En dehors de la motofaucheuse qui constitue un investissement, quels autres achats ont été effectués par ce poste ?

**R :** *Achat d'une brouette à moteur avec benne galvanisée CHF 2'889, Plaques de nomenclature CHF 7'240.--*

**Remarque :** *les plaques de nomenclature choisies ne donnent absolument pas satisfaction. Durant la période de garantie, le fournisseur a effectué des remplacements à ses frais et depuis ces fournitures sont à charge de la Commune.*

**Page 51, Chapitre 4320 Eclairage public, compte 315.100**

**Q** : Serait-il possible d'obtenir le coût de l'éclairage public par secteur. Par ailleurs, la remarque sur le dépassement de crédit mériterait d'être détaillée.

**R** : *La facturation n'est actuellement pas détaillée par secteur. La facture du groupe E pour l'installation de coupures de l'éclairage publique se monte à CHF 17'399.--*

*Le contrat de maintenance et de contrôle s'élève à CHF 12'836. —*

**Page 55, Chapitre 4570 Décharge Intercommunale Chaudanne, compte 318.000**

**Q** : La diminution de charges a-t-elle un lien avec la récolte des déchets verts ?

Par ailleurs, avez-vous déjà des chiffres à nous fournir pour ce domaine des déchets compostables ?

**R** : *Il s'agit plutôt du contrôle mis en place à la Chaudanne qui a un effet important sur la diminution des charges. Tous les volumes de matériaux recyclés ont diminué et l'impact des déchets verts est encore difficile à estimer. Dans tous les cas, nous pouvons encore faire mieux dans le tri des déchets.*

**Page 55, Chapitre 4570 Décharge Intercommunale Chaudanne, compte 452.000**

**Q** : Comment justifiez-vous cette diminution de moitié de la participation de la Commune de Rossinière ?

**R** : *En raison de la forte diminution des transports et frais SATOM (cpte 318.000). Les remarques de la question précédente s'appliquent également pour Rossinière.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 59 à 61 Temples, Eglises, Cultes&Messes****Page 61, Chapitre 5800 Temples, Eglises compte 452.100**

**Q** : L'augmentation des recettes est-elle liée à une augmentation des activités (cérémonies...) ?

**R** : *La participation des communes varie en fonction de la proportion des protestants et catholiques dans chaque commune, ainsi que du nombre de services spéciaux dans chaque commune (cérémonies funèbres, mariages).*

*Les différences d'une année à l'autre restent cependant modérées. La différence de plus de CHF 10'000 s'explique par une facturation à double sur 2022 qui a été extournée sur 2023. Ce montant sera compensé par une imputation interne sur 2023.*

**Questions et Réponses se rapportant à la page 73 Services industriels**

**Page 73, Chapitre 8100 Redevances d'utilisation compteurs, compte 314.200**

**Q :** Le dépassement ne fait pas l'objet d'un commentaire. Pourriez-vous nous informer à ce sujet ?

**R :** *Il s'agit du remplacement de la borne hydrante (BH) des Bornels, ainsi que du déplacement d'une BH au-Devant de l'Etivaz.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 89 à 95 Comptes par nature**

**Page 90, Chapitre 312 Achats d'eau, d'énergie et de combustibles, compte 312.500**

**Q :** Au vu des importants montants consacrés aux carburants, avez-vous eu l'opportunité de réfléchir à un mode de distribution centralisé au niveau de la Commune, par l'installation d'une pompe au dépôt des Moulins ?

**R :** *la mise en place d'un stock de carburant ne semble pas pertinente par rapport au montant qu'il faudrait investir pour répondre aux normes en la matière. Les économies seraient probablement très faibles.*

**FIN DES QUESTIONS-REPONSES**

## 11) Conclusion

C'est à nouveau avec plénitude que nous terminons ce rapport empreint d'éléments très satisfaisants, qui laissent entrevoir de belles perspectives en tout cas à court terme, et qui devraient alléger quelque peu les futurs débats qui animeront les séances du Conseil communal, dans le seul souci de faire avancer notre Commune, qui a encore de nombreux projets à réaliser pour répondre aux attentes de la population. Les bâtiments communaux et les infrastructures sportives notamment, devraient faire l'objet d'une attention toute particulière afin de leur assurer l'avenir qu'ils méritent.

Le domaine des énergies va rester très incertain ces prochaines années et nous bénéficions de conditions qui devraient nous permettre de développer de nouvelles alternatives, basées sur nos richesses constituées principalement par le bois, l'eau et le soleil. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir des débats toujours équilibrés qui n'amènent pas de blocages, mettant en péril la prise de décision et cet élément est capital pour faire avancer notre société.

C'est donc avec optimisme que nous concluons ce rapport, en apportant comme il se doit de vifs remerciements à l'ensemble des personnalités qui œuvrent dans l'intérêt public, en commençant par Mmes et MM. les Municipaux, les Chefs de Service et l'ensemble du personnel affecté aux diverses tâches. Nous adressons également nos remerciements aux « retraités » MM. Roland Oguey et Jean-Michel Isoz à qui nous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de vie.

Enfin, le soussigné qui vous remet son dernier rapport, remercie ses collègues de la Commission ainsi que les Présidents respectifs, MM. Maxime Lenoir, Yves-Julien Delessert et Nicolas Henchoz, qui tous ont pris leur fonction avec sérieux et avec lesquels il a été très agréable de travailler.

**DECISION DE LA COGEFI : Après avoir analysé les comptes au moyen de divers documents et obtenu les réponses attendues à leurs questions, les membres de la Cogefi vous recommandent à l'unanimité d'accepter le préavis 12/2023 tel que présenté.**

### ***Commission gestion-finances***

Rapporteur



Michel Jequier

Château-d'Oex, le 11 juin 2023